BADMINTON CLUB BELFORTAIN
– SAISON 2022 / 2023 –
11 rue de Chalonvillars / 90350 / Evette-Salbert
[contact@bcb90.fr – http://www.bcb90.fr]

REGLEMENT INTERIEUR DESTINE A L'ENSEMBLE DES ADHERENTS
MODIFIE LE 22/08/2022

Table des matières

Préambule : 2
ARTICLE 1er : Activités du Club 2
1.1 Pratiques hebdomadaires 2
1.2 Type de licences 3
1.3 Autres activités 4
ARTICLE 2 : Inscription 4
2.1 Modalités 4
ARTICLE 3 : Conditions de pratique de l'activité 5
3.1 Respect des autres joueurs, des gymnases et du matériel mis à disposition 5
3.2 Installation et rangement du matériel 5
3.3 Equipement personnel 5
ARTICLE 4 : Accueil des mineurs 6
4.1 Adhésion 6
4.2 Pratique de l'activité 6
ARTICLE 5 : Accidents 6

Préambule :

Le Badminton Club Belfortain entend être un lieu d'épanouissement personnel.

Il pourra permettre à ses adhérents (adultes et jeunes) de trouver une place entière au sein de l'association par le biais de ses activités. Dans cette perspective, le présent règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts et de préciser les modalités de fonctionnement interne de l'association.

* * * *

ARTICLE 1er : Activités du Club

1.1 Pratiques hebdomadaires

Voici le détail pour la ***saison 2022 / 2023 –*** Ouverture le lundi 5 septembre

LUNDI	GYMNASE SERZIAN (***Grande salle – 6 terrains – 20 places***)	18h30 / 20h00	**ENCADREMENT JEUNES** **Compétiteurs actifs**, plume verte minimum ou niveau équivalent 6-8 places poussins / benjamins, 12-14 places minimes à juniors
	GYMNASE SERZIAN (***Grande salle – 6 terrains – 24 places***)	20h00 / 22h00	**Entrainement Adultes Compétition**
MARDI	GYMNASE SERZIAN (***Grande salle – 6 terrains – 24 places***)	20h00 / 22h00	**Jeu Libre**
MERCREDI	GYMNASE COUBERTIN (***Grande salle – 5 terrains – 20 places***)	20h00 / 22h00	**Jeu Libre** (compétiteur*)
JEUDI	GYMNASE COUBERTIN (***Grande salle – 5 terrains – 20 places***)	20h00 / 22h00	**Jeu Libre**
VENDREDI	GYMNASE SERZIAN (***Petite salle – 3 terrains – 12 places***)	18h30 / 20h00	**ENCADREMENT JEUNES** Minibad ou poussin et capable de suivre un entrainement collectif (écouter et appliquer des conseils)
	GYMNASE SERZIAN (***Grande salle – 6 terrains – 24 places***)	18h30 / 20h00	**ENCADREMENT JEUNES** Entrainement benjamin à cadet plutôt débutant, plume verte maximum

Les gymnases sont fermés les jours fériés et durant les vacances scolaires de Noël et d'été. De plus, les séances d'encadrement jeunes et adultes du lundi et vendredi sont suspendues lors des vacances scolaires.

*Considéré comme compétiteur, au titre d'un engagement moral, un joueur qui réalise au moins 3 compétitions dans la saison.

1.2 Type de licences

Rappel des catégories d'âge :

Année de naissance	Catégorie
2015 et après	Minibad
2013 - 2014	Poussin
2011 - 2012	Benjamin
2009 - 2010	Minime
2007 - 2008	Cadet
2005 - 2006	Junior

La **Licence « STANDARD** » **Adultes** donne accès aux créneaux « ***Jeu Libre*** », elle comprend la licence et l'assurance fédérale pour la pratique en compétition (ainsi qu'en interclubs), la possibilité d'acheter des volants en bénéficiant d'une subvention de 2.5€ / boite (le tarif est donc de 12€), la participation du club au recordage des raquettes, ainsi que l'abonnement à la revue *Badminton Magazine*.
Une boite de volants (TR3) sera offerte tous les 3 tournois auxquels participera le licencié.

La **Licence « COMPETITION » Adultes** reprend les modalités de la « *Licence STANDARD* » et donne accès au créneau encadré du lundi, soit environ 30 séances dirigées par un entraîneur de badminton, l'inscription sur 1 tableau au tournoi du Lion (1 tableau et 1 seul. Si vous voulez absolument faire 2 tableaux, vous pouvez, mais dans ce cas vous devrez payer vos 2 tableaux). Attention, ce créneau est réservé aux compétiteurs. Chaque personne choisissant ce type de licence s'engage à participer à au moins une compétition dans l'année (sauf blessure). Si l'année N une personne s'est inscrite SANS participer à une compétition, son inscription l'année N+1 est laissée à l'appréciation de l'entraineur, ainsi que du bureau. L'entraineur se réserve le droit d'accepter ou non une personne, suivant son niveau et sa motivation.

La **Licence « STANDARD** » **Jeunes** donne accès aux créneaux « ***Jeu Libre*** » sous la surveillance et la responsabilité d'un parent, elle comprend la licence et l'assurance fédérale pour la pratique en compétition, la possibilité d'acheter des volants en bénéficiant d'une subvention de 2.5€ / boite (le tarif est donc de 12€), la participation du club au recordage des raquettes, ainsi que l'abonnement à la revue *Badminton Magazine*.

La **Licence LOISIR Jeunes** reprend les modalités de la « *Licence STANDARD* » et donne accès à une séance encadrée par semaine (le lundi ou le vendredi, suivant l'âge / le niveau) – soit environ 30 séances.

La **Licence COMPETITION Jeunes** reprend les modalités de la « *Licence STANDARD* » et donne accès au créneau encadré du lundi, soit environ 30 séances dirigées par un entraîneur de badminton, ainsi que 1 boite de volants (TR3) et l'inscription à 3 tournois jeunes. Les jeunes de ce créneau doivent s'engager à participer à au moins 3 tournois dans l'année.

La **Licence « EXTERIEUR »**, **pour les joueurs possédant une licence dans un autre club**, reprend les modalités de la « Licence STANDARD », moins les volants offerts tous les 3 / 4 tournois et les avantages compétiteurs.

Voici l'adresse des différents gymnases :

- ***Gymnase SERZIAN***
  Rue Floréal
  90000 BELFORT

- ***Gymnase COUBERTIN***
  Rue de l'Adjoint Henri Saussot
  90000 BELFORT

1.3 Autres activités

Tout au long de l'année, le Club organise ou participe à diverses manifestations.

- Organisation d'un tournoi officiel (« 23ème Tournoi du Lion ») au gymnase Le Phare.

- **De septembre à juin :** possibilité de s'inscrire à des tournois individuels (retrouvez toutes les informations sur le forum du club http://bcb90.forums-actifs.com/ rubrique « les compétitions »).
  Toute inscription à un tournoi devra être réglée à l'ordre du BCB **avant la date limite fournie par le Responsable Compétition** s'il s'agit d'une inscription groupée ou directement réglée au club organisateur pour une inscription individuelle. (RAPPEL : les tournois sont à payer au club à l'inscription. En cas d'impayé, le club se réserve le droit de ne pas inscrire le joueur sur un nouveau tournoi avant que celui-ci n'ai réglé son ardoise)

- **Interclubs :** quatre à cinq équipes sont engagées (deux à trois en départementale et deux en régionale) ; le club est susceptible d'organiser à domicile une journée pour chaque équipe. – Voir la description des Interclubs pour plus de précisions.

ARTICLE 2 : Inscription

2.1 Modalités

Chaque joueur est tenu de s'inscrire à son arrivée au Club.
Pour ce faire, il devra remplir et remettre à un responsable du Club :

- La feuille d'inscription mis à disposition sur le site du club
- Le questionnaire de santé OU le certificat médical (celui validé par la FFBaD, intégré au dossier d'inscription).
- Le règlement de la cotisation

Les inscriptions seront acceptées par ordre d'arrivée dans la limite d'un quota fixé par le bureau directeur et qui permettra la bonne pratique de l'activité. (~180)
Aucun remboursement ne sera effectué une fois l'inscription acceptée.

La **date et la signature de la feuille d'inscription** sont obligatoires car elles engagent chaque adhérent à respecter le présent règlement.
Elles nous autorisent également ou non à diffuser des photos ou films qui seront réalisés dans le cadre des activités Badminton afin d'agrémenter les supports de communication du club (site Internet, panneaux …).
En acceptant, le joueur garde le droit, sur simple demande, de faire enlever les photos qui ne lui conviendraient pas.

ARTICLE 3 : Conditions de pratique de l'activité

3.1 Respect des autres joueurs, des gymnases et du matériel mis à disposition

- **Chacun est tenu de respecter les règles de la FFBAD concernant la reprise du badminton en raison de la crise sanitaire. Il est obligatoire de porter un masque pour entrer dans le gymnase et de se désinfecter les mains avant de toucher le matériel.**
  Voir ici http://www.ffbad.org/actus-24/2020/evolution-des-mesures-pour-la-pratique-en-salle

- Chacun est tenu d'adopter une attitude générale de respect envers les autres joueurs. Tout manquement à cette règle pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

- La Ville de Belfort met à disposition du Club les gymnases cités précédemment ainsi que des poteaux et des filets. Le Club dispose également de matériels : filets, poteaux, etc.
  Chaque joueur est tenu de respecter ce matériel ainsi que les locaux mis à disposition (Cf. le règlement intérieur municipal affiché dans chacun des gymnases).

- Le gymnase devra être laissé dans l'état dans lequel il a été trouvé : tous les déchets (volants, bouteilles plastiques, etc.) devront être mis à la poubelle.

- Les joueurs sont responsables des dommages causés aux installations et les frais de remise en état sont à leur charge.

3.2 Installation et rangement du matériel

- Les filets et poteaux seront mis en place par les joueurs présents en début de créneau. Ils seront démontés et rangés aux emplacements prévus au terme de chaque créneau.

3.3 Equipement personnel

- Chaque joueur doit apporter sa raquette et ses volants. Le port d'une tenue adéquate et de chaussures adaptées (chaussures de sport à semelles non marquantes) est indispensable pour la pratique de l'activité.

- Le Club vend des volants en plumes dans la limite des stocks disponibles. Les demandes d'achats sont à formuler auprès des responsables de créneaux.

  Il est possible de bénéficier d'un code de réduction chez notre partenaire : il suffit d'entrer le code « PARTENAIRETRINI » à utiliser dans l'onglet « CODE VIP » du compte de l'adhérent depuis le site https://www.trinisports.fr/

ARTICLE 4 : Accueil des mineurs

4.1 Adhésion

Les mineurs deviennent membres au même titre que les membres majeurs :

- A condition qu'aucun de ses parents ne se soit formellement opposé à son adhésion ;

- A l'exception de se faire élire au bureau réservé aux membres majeurs.

Aux assemblées générales, le droit de vote du membre mineur est exercé par un de ses parents ou son tuteur.

4.2 Pratique de l'activité

- **Séances encadrées :**

- Aucune participation ne sera acceptée sans inscription complète (feuille d'inscription, certificat médical et paiement);

- **La personne qui conduit le jeune à sa séance d'entraînement est tenue de s'assurer de la présence de l'encadrant afin de le lui confier ;**

- **En l'absence de l'encadrant, le mineur reste sous la responsabilité de ses parents ou de son tuteur ;**

- Aucun retard répété ne sera toléré sous peine d'être exclu du groupe ;

- Les jeunes inscrits aux séances dites « compétition » s'engagent à participer à au moins trois compétitions au cours de la saison à l'exception des minibads / poussins (moins de 9 ans) ;

- Les parents s'engagent à emmener leur enfant sur ces compétitions ;

- **RAPPEL : tout désistement à une compétition officielle devra être dûment justifié (certificat médical etc…) auprès de l'organisateur de ladite compétition.**

- **Séances en accès libre pour tous (« Jeu Libre ») :**

- Un responsable de créneau est systématiquement présent mais aucun encadrant n'est appelé à une surveillance spécifique des jeunes lors de ces séances ;

- Les parents ou le tuteur sont responsables du comportement de leur enfant au cours de ces séances.

ARTICLE 5 : Accidents

- Chaque joueur est couvert par une assurance dont le prix est inclus dans le montant de la licence.

- Un accident corporel devra faire l'objet d'une déclaration (« formulaire de déclaration d'accident ») au plus tard dans les 5 jours suivant l'accident (depuis le site FFBad).